

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **13**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : Programme voirie 2026
Demande subvention au Département de la Loire

Date de convocation du Conseil Municipal
le 2 décembre 2025

Délibération n° 2025 / 0043

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan- GUERINONI Brice - BERUJAT Amandine - JAILLER Philippe - MOLLON MELLETON Monique - BERNARD COQUIN Florence.

Absent excusé : RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : Monsieur Edgar VERNAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des chemins a procédé à la visite de la voirie communale. Il en résulte qu'une partie du réseau nécessite une réfection, à savoir, l'aménagement de :

- ↳ VC n° 101- « Rue Jacquard » : 235 ml
- ↳ VC n° 102 « Rue des Cours Martin » : 130 ml
- ↳ VC n° 103 « Rue Saint Sulpice » : 75 ml.
- ↳ VC n° 115 « Rue du Rhodon » : 30 ml

Il présente alors les devis établis par les services de Roannais Agglomération d'un montant global estimatif de 75.865,50 € H.T.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **DEMANDE** au Département de la Loire une subvention sur le programme 2026, au titre de l'aide à la voirie communale et rurale.
- 2) **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,
Edgar VERNAY